

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Degallaix, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Santini, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au moins deux fois par semaine »

le mot :

« quotidiennement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En commission, un amendement a été adopté afin rendre publique, au fur et à mesure du recueil des « 500 signatures », l'identité des élus ayant présenté un candidat à l'élection présidentielle. Cet amendement lui substitue une publication quotidienne de l'identité des élus, soit en continu, afin notamment d'éviter une concentration de l'attention des médias sur ces deux journées par semaine.